

| | |
|---|--|
| Commune de Champvent CONSEIL GENERAL | <u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES DELIBERATIONS</u> Séance du 13 juin 2023 Présidence de M. Sacha Clément |
|---|--|

Dans sa séance du 13 juin 2023

LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

a

- Approuvé l'article 1 du préavis municipal n°1/2023 sur les comptes de la Commune de Champvent pour l'exercice 2022 avec un excédent de produits de CHF 8471,00 à l'unanimité.
- Adopté l'article 2, du préavis municipal n°1/2023, et donné décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion. Le préavis est approuvé à l'unanimité. L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.
- Accepté l'article 1 du préavis municipal n° 2/2023, sur l'arrêté d'imposition, fixant le taux d'imposition à 70% de l'impôt cantonal de base pour l'année 2024, conformément au projet annexé au préavis, à l'unanimité.
- Accepté l'article 2 du préavis municipal n° 2/2023, maintenant inchangés les autres impôts et les droits de mutation perçus par le Commune, conformément au projet annexé au préavis, à l'unanimité moins 2 abstentions. L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.
- Approuvé l'article 1 du préavis municipal n° 3/2023 concernant l'avenant N° 1 des Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois, conformément à la décision du Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022. Le préavis est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.
- Approuvé l'article 2 du préavis municipal n° 3/2023 concernant l'annexe N° 2 des Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois, conformément à la décision du Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022. Le préavis est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

- Approuvé l'article 3 du préavis municipal n° 3/2023, mentionnant son entrée en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat. Le préavis est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.
- Approuvé l'article 1 du préavis municipal n° 4/2023, autorisant la Municipalité à procéder à la création d'un EcoPoint à Essert. Le préavis est approuvé à l'unanimité.
- Adopté l'article 2, du préavis municipal n°4/2023, permettant de financer la dépense par un prélèvement sur la trésorerie courante Le préavis est approuvé à l'unanimité.
- Approuvé l'article 1 du préavis municipal n° 5/2023, concernant la réfection de la route à le Grand Rue. Le préavis est approuvé à l'unanimité.
- Approuve l'article 2 du préavis municipal n° 5/2023 permettant de financer la dépense de CHF 252'000. — par un prélèvement sur la trésorerie courante. Le préavis est approuvé à l'unanimité.
- Nommé Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil, à l'unanimité.
- Nommé Monsieur GERBEX Julien, Vice-président du Conseil, à l'unanimité.
- Nommés Madame GLAUSER Sabine et Monsieur PERRET Nicolas scrutateurs à l'unanimité.
- Nommés Messieurs FAVRE Leif et GENOUD Stéphane scrutateurs suppléants à l'unanimité.
- Nommé Monsieur PAILLARD Christophe, membre suppléant de la commission de gestion. La commission de gestion est composée dorénavant, de Monsieur LEUENBERGER Christian, président, de Madame GLAUSER Sabine et Monsieur GENOUD Stéphane, membres, et de Monsieur PAILLARD Christophe, suppléant.

Le Président :
Sacha CLEMENT



La Secrétaire :
Stéphanie GAVIN